

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 23/07/2024 - 2902 - 2021 B 01029 - 907 748 339 - MAJA

MAJA

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 euros

Siège social : Pulant
41370 MACHENOIR

907 748 339 RCS BLOIS

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-huit juin,

À dix-huit heures,

Monsieur Arthur LEMAIRE, associé unique de la société MAJA,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Arthur LEMAIRE a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Convention(s) visée(s) à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

SIXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Conformément aux dispositions des articles 1366 à 1368 du Code civil, le Président, associé unique, exécute le présent acte par voie électronique, en joignant une signature électronique par le service *Yousign* ou tout autre service similaire, et reconnaît que cette signature électronique porte la même valeur que sa signature manuscrite.

Le Président, associé unique, reconnaît également que la signature électronique utilisée via *Yousign* (www.yousign.com) permet d'assurer l'intégrité du document, d'identifier les signataires et de le conserver sans possibilité de le modifier.

Monsieur Arthur LEMAIRE